

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue du bouclement d'un crédit extraordinaire d'un montant de 302 000 francs (proposition PR-119, votée le 25 juin 2001) destiné à financer une action durable marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant le 10 décembre 1901.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

La commission des finances s'est réunie le 22 mars 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie vivement de son excellent travail.

Préambule

Un crédit extraordinaire de 302 000 francs a été voté par le Conseil municipal le 25 juin 2001 (arrêté PR-119). Ce crédit a permis d'organiser une série de manifestations marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à M. Henry Dunant. La dépense totale réalise un solde positif de 78 451 francs par rapport au crédit initialement voté.

Travaux de la commission

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M^{me} Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures

M^{me} Wiedmer rappelle tout d'abord brièvement que, le 25 juin 2001, le Conseil municipal a voté un crédit extraordinaire de 302 000 francs destiné à assurer l'organisation de diverses manifestations marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à M. Henry Dunant. Dans ce cadre, ont été financées plusieurs opérations, à l'image des itinéraires pour la paix réalisés par la société «Genève, un lieu pour la paix» pour un coût global de 187 000 francs. En 2002, ce même crédit a été utilisé à concurrence de 36 949 francs pour édifier un buste d'Elie Ducommun. Le montant total de ces deux opérations s'élève donc à 223 549 francs, laissant un solde 78 451 francs.

Un commissaire remarque que l'utilisation partielle de ce crédit a permis d'honorer non pas seulement le premier Prix Nobel de la paix, mais les deux pre-

miers, alors même que le libellé de la proposition ne l'indiquait pas. M^{me} Wiedmer explique que l'idée d'honorer également M. Elie Ducommun a été formulée par la société «Genève, un lieu pour la paix» après le dépôt de la demande de crédit auprès du Conseil municipal. A ce moment-là, en effet, il n'avait pas encore été décidé que ladite société se verrait confier la charge d'organiser la fête proprement dite.

Un second commissaire estime pour sa part que la surévaluation de la proposition initiale PR-119 est énorme, puisque le solde du mondanat alloué à l'origine est de quelque 30%. Il ajoute qu'il y a, selon lui, une modification d'affectation du crédit et qu'un tiers de la somme utilisée n'a pas été affecté réellement selon la décision du Conseil municipal, même si la personne de M. Elie Ducommun mérite totalement l'hommage qui lui a été adressé. Il ne s'agit que de respecter un principe comptable.

M. Tornare partage la position de ces commissaires, mais il relève aussi la transparence totale qui préside à la présentation de ce bouclage de compte positif à la commission des finances. Il assure par ailleurs que cette manière de procéder ne se répétera plus désormais, dans la mesure même où il entend respecter une stricte orthodoxie financière.

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 14 oui, soit l'unanimité des membres présents (2 Ve, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC), à accepter le projet d'arrêté ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre f), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le bouclage du crédit de 302 000 francs destiné à financer une action durable marquant le 100^e anniversaire de l'attribution du premier Prix Nobel de la paix à Henry Dunant avec un solde positif de 78 451 francs.